

## Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 018-2017  
Type d'intervention: Motion  
Motion ayant valeur de directive:   
N° d'affaire: 2017.RRGR.56

Déposée le: 24.01.2017

Motion de groupe: Non  
Motion de commission: Non  
Déposée par: Geissbühler-Strupler (Herrenschwanden, UDC) (porte-parole)  
Freudiger (Langenthal, UDC)  
Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non  
Urgence accordée:

N° d'ACE: \_\_\_\_\_ du  
Direction: Direction des finances  
Classification: –  
Proposition du  
Conseil-exécutif:



### **Standards minimaux dans toutes les Directions - stop au faste bernois**

---

Chaque canton reçoit des tâches qu'il doit résoudre. La Confédération charge les cantons de l'exécution de certaines de ces tâches.

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. de comparer les tâches et leur exécution par rapport aux autres cantons dans toutes les Directions et de se limiter à des standards minimaux en matière de dépenses et de mise en œuvre ;
2. de ne pas transformer les standards prescrits par les lois fédérales en solutions fastes et onéreuses en y ajoutant des lois et des ordonnances bernoises supplémentaires, mais de se limiter aux prestations les plus avantageuses.

Développement :

Dans le travail des commissions, on constate régulièrement que les prestations bernoises sont luxueuses en comparaison avec celles des autres cantons. Nos finances cantonales sont malmenées par l'augmentation du volume des prestations, en particulier dans les domaines de la

santé, de la formation et de l'asile, mais aussi par l'augmentation des charges de personnel. C'est pourquoi des mesures doivent être prises dans toutes les Directions pour que les prestations ne dépassent pas les standards minimaux. Les deniers publics distribués à la louche doivent être rapportés au niveau des autres cantons et des prescriptions légales fédérales.